

# JDP Montpellier

## Journée de Nutrition Artificielle à Domicile

### **Coordination des soins en NAD**

### ***Point de vue du centre expert***

Cécile Chambrier et l' équipe du  
Centre agréé de nutrition parentérale à domicile de Lyon

## Coordonner, est-ce une nécessité ?

### Typologie du malade en NAD

- ✓ Maladie rare, souvent chronique
- ✓ Un ou plusieurs soins techniques, répétés à domicile
- ✓ Intervention de plusieurs professionnels
- ✓ Connaissance incertaine, fragile des intervenants sur la pathologie et ses traitements

### Soins de qualité et sûrs

## Coordonner, objectifs

### Permettre des soins de qualité

### Organiser et Accompagner le patient et son entourage à distance :

- ✓ Organiser les soins à domicile
- ✓ Assurer un suivi à domicile
- ✓ Optimiser les ressources
- ✓ Sécuriser la prise en charge

# Coordonner, ce n'est pas charger un tiers d'assurer la surveillance de la pathologie et du traitement

=>

- Se réduire au rôle de prescripteur initial
- Ne pas déployer son expertise
- Délaisser le patient après son départ

## En tant que prescripteur, je désire

- ✓ Savoir que les acteurs médicaux, paramédicaux et sociaux nécessaires aux bons soins et au bien être de mon patient et de son entourage ont été identifiés, contactés, formés et que leurs interventions ont été structurées
- ✓ Savoir que mon patient recevra des soins de qualité dès son retour à domicile
- ✓ Être informé des événements intercurrents sérieux pouvant survenir à domicile ou dans un établissement de santé
- ✓ Suivre la pathologie et le traitement pour lesquels j'ai une expertise
- ✓ Prendre en charge les complications de la NAD

## En tant que prescripteur, je pense que la coordination s'exerce à 2 niveaux

### ✓ **Coordination hospitalière**

- Echanges avec les intervenants à domicile
- Organisation et planification du suivi
- Organisation de la prise en charge des complications potentielles

### ✓ **Coordination de proximité**

- Identification des intervenants
- Organisation des intervenants
- Mise à disposition des intervenants et du patient, des traitements et du matériel nécessaire
- Transmission des informations « importantes »

## Coordination de proximité : les acteurs

- ✓ Médecin traitant
- ✓ Prestataires de santé à domicile
- ✓ HAD
- ✓ Réseaux
- ✓ Centre prescripteur ?



## Rôle du centre prescripteur dans la coordination

- ✓ Initie le retour à domicile
- ✓ Référent pour la pathologie et son traitement =>
  - Prescrit
  - Donne des consignes de soins, de protocole
  - Forme ou participe à la formation des intervenants
  - Assure le suivi
  - Prend en charge les complications
  - Met en place l'éducation thérapeutique
- ✓ Informe les médecins correspondants
- ✓ Doit être informé et consulté pour toute décision importante



## La coordination des soins : *Les textes pour nous aider à nous structurer*

- ✓ Arrêté de 2009 sur NEAD
- ✓ Textes de l'HAS sur NPAD : Rapport, Commission transparence, CEPP, CNEDiMTS
- ✓ Décret de 2006 sur Prestataire de services et distributeurs de matériels
- ✓ Charte des prestataires de santé à domicile de 2008
- ✓ Rôle du médecin traitant
- ✓ Les textes spécifiques aux réseaux, à l'HAD
- ✓ Les recommandations sur pathologies chroniques

## Les « devoirs » pour le centre prescripteur

- ✓ Disponibilité, être à l'écoute, astreinte
- ✓ Traçabilité
- ✓ Etablir et rédiger des procédures
- ✓ Organiser des formations
- ✓ Organiser et formaliser des partenariats
- ✓ Personnel dédié dès que le centre est important
- ✓ Organe clé : le téléphone ....

## Les « difficultés » pour le centre prescripteur

**Absence de cadre précis et de recommandations fortes =>**

- ✓ Activité non valorisée au niveau des établissements de santé
- ✓ Activité non ou peu reconnue
- ✓ Pas ou peu de moyens affectés
- ✓ Pas ou peu de personnel dédié
- ✓ Souvent sur le volontariat ....

## La coordination des soins à domicile *Le point de vue du centre expert*

- ✓ Est nécessaire
- ✓ Est indispensable
- ✓ Permet de travailler ensemble et non à côté de ....
- ✓ Est probablement à plusieurs niveaux, et avec plusieurs intervenants
- ✓ Fait aussi partie des attributions du « centre expert » pour ce qui concerne la prise en charge spécifique de la pathologie qui ne doit pas être déléguée
- ✓ Doit être encadrée, et « légiférée » pour exister efficacement